

COMMUNE DE SAINT-COULOMB
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 20 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Loïc LEVILLAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LEVILLAIN – de CHARETTE – COEURU – MAUCLERC – PENGUEN – MARQUER – FREDOU – BUI TRONG ROSENTECH – CADIOU – CATHERINE – CHATELIER – COMBABESSOU – DAVID – LE BRIÉRO – LEFORT – LE GLAS – LESNE FANOUILLERE – MONAT-TANIC – THOMAS – TIXIER – VOLTZ.

Absents excusés : Me. LEFEUVRE .

formant la majorité des membres en exercice : 22

Secrétaire de séance : M. Eric CHATELIER

Convocation en date du : 13 juillet 2015

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la présente réunion, en ajoutant un dossier :

- Vote d'une subvention au profit d'une association

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification et passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- RECETTE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie du carrefour « le Havre du Lupin », Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 février 2015, par laquelle le Conseil Municipal sollicitait une participation auprès du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de Police.

La Commission permanente du Département, dans sa séance du 1^{er} juin 2015, a retenu la commune pour la réalisation de cet équipement et propose une participation à hauteur de 5 350 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORTE** la subvention de 5 350,00 € au titre des recettes et amendes de police ;
- **S'ENGAGE** à réaliser au plus vite l'aménagement cité ci-dessus.

- TARIFS BILLETTERIE DU PHARE

Après avoir pris connaissance des travaux effectués par la commission « Culture » dédié au Phare, notamment les tarifs de la billetterie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** les tarifs suivants pour la billetterie du Phare :

				Tarif Normal	Comités d'entreprises (1)
Les glochos	Samedi 17 octobre 2015	20H30	Fauteuil	12,50€	10€
			Chaise	9,50€	7€
Noël Jakibourk	Mardi 15 décembre 2015	14H30	Individuel	4,50€	
			Groupe (2)	3,00€	
Serge Bonnafont	Mercredi 17 février 2016	15H30	Individuel	4,50€	
			Groupe (2)	3,00€	
Ma mère est un panda	Vendredi 18 mars 2016	20H30	Fauteuil	34,00 €	31,50€
			Chaise	31,00€	28,50€
Pascal Légitimus	Samedi 14 mai 2016	20H30	Fauteuil	32,50€	30€
			Chaise	29,50€	27€

(1) Pour les employés et leurs ayants droit, une pièce justificative est demandée

(2) Concerne les centres de loisirs, crèches et assistants maternels

- PERSONNEL : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

Monsieur le Maire expose que dans le domaine du personnel communal, il convient de réajuster la durée hebdomadaire d'un agent. En effet, dans le cadre du fonctionnement du restaurant municipal et pour les besoins du bon fonctionnement de ce service, il est nécessaire de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un agent titulaire sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe occupé actuellement par Madame Laurence LELIEVRE.

La durée hebdomadaire avait été fixée par délibération en date du 13 septembre 2007, à 17 heures qu'il convient désormais de passer à 35 heures annualisées (temps complet).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, compte tenu des besoins du service, la durée hebdomadaire du poste de travail correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, occupé actuellement par Madame Laurence LELIEVRE, à temps complet annualisé.

- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2014 DU DÉLÉGATAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel relatif à l'exercice 2014, pour la gestion par délégation du service public d'assainissement présenté conformément à la Loi N° 95-127 du 8 février 1995 et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que ce document est à la disposition du public et peut être consulté en Mairie durant les horaires d'ouvertures.

- SERVICE D'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2014 DU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012, présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que ce document est à la disposition du public et peut être consulté en Mairie durant les horaires d'ouvertures.

- VOTE SUBVENTION/ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 septembre 2014 concernant le vote des subventions au profit des associations, notamment pour le Comice Agricole. Cependant, la somme votée s'élevant à 452.10 € n'ayant pu être versée sur l'exercice 2014, il convient, à la demande de la Trésorière Municipale, de voter à nouveau ce montant.

Par conséquent, le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** une subvention de 452.10 € au profit du Comité Cantonale des Jeunes Agriculteurs pour le Comice Agricole 2014 ;

- **DIT** que la dépense est prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2015 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20H30.
